Image not found or type unknown

Heures non travaillées

Par **Del95**, le **23/12/2022** à **15:39**

Bonjour,

J étais de janvier à septembre en 39h(payé 39h même si nous ne faisions pas 39h),depuis octobre je suis en 30h(lettre faite pour diminuer mon temps de travail suite à une naissance).

Depuis j ai fait des semaines à 39h,40h..et je n ai rien en plus,car mon employeur récupère les heures manquantes non effectué de janvier à septembre, alors que maintenant je suis en 30h.

A t il le droit?

Si quelqu'un peut m'aider, vous remerciant par avance.

Par **janus2fr**, le **23/12/2022** à **17:10**

[quote]
Depuis j ai fait des semaines à 39h,40h.

[/quote]
Bonjour,

Etant en temps partiel (30 heures), en aucun cas vous ne pouvez faire des heures complémentaires au point d'égaler et encore moins de dépasser la durée d'un temps plein (35 heures).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés